Ordonnance souveraine n° 6.029 du 9 septembre 2016 modifiant l'ordonnance souveraine n° 2.318 du 3 août 2009, modifiée, fixant les conditions d'application de la loi n° 1.362 du 3 août 2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption

*Type* Texte réglementaire

Nature Ordonnance Souveraine

Date du texte 9 septembre 2016

Publication <u>Journal de Monaco du 23 septembre 2016<sup>[1 p.3]</sup></u>

Thématique Lutte contre le financement du terrorisme, la corruption et le blanchiment

Lien vers le document : https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2016/09-09-6.029@2016.09.24



Vu la loi n° 1.362 du 3 août 2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 2.318 du 3 août 2009 fixant les conditions d'application de la loi n° 1.362 du 3 août 2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, modifiée ;

## **Article 1er**

*Voir l'article 1er de l'ordonnance n° 2.318 du 3 août 2009.* 

#### Article 2

*Voir l'article 2 de l'ordonnance n° 2.318 du 3 août 2009.* 

## Article 3

Voir l'article 2 de l'ordonnance n° 2.318 du 3 août 2009.

## **Article 4**

*Voir l'article 11 bis de l'ordonnance n° 2.318 du 3 août 2009.* 

## **Article 5**

Voir l'intitulé du chapitre XII de l'ordonnance souveraine n° 2.318 du 3 août 2009.

## Article 6

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

# **Notes**

## Liens

- 1. Journal de Monaco du 23 septembre 2016
  - $^{ \ \, [p.1] \ \, } \ \, \text{https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2016/Journal-8296}$